Édition 2015

INITIATIVE SUR LA GOUVERNANCE EN MATIERE DE SECURITE

Comment assurer une gestion et une supervision transparentes, responsables et légitimes de politiques et pratiques de sécurité

INITIATIVE SUR LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

VUE D'ENSEMBLE

Lors du Sommet des dirigeants des États-Unis et de l'Afrique qui s'est déroulé en août 2014, le président Obama a lancé l'Initiative sur la gouvernance en matière de sécurité (Security Governance Initiative ou SGI), un effort pluriannuel des États-Unis et des pays partenaires visant à améliorer la gouvernance du secteur de la sécurité
et sa capacité à contrecarrer les menaces. Cette initiative a bénéficié d'une allocation initiale de 65 millions de dollars. La SGI est un effort collaboratif entre pays visant à mettre en oeuvre les réformes stratégiques et institutionnelles requises pour permettre aux gouvernements de s'atteler aux grands défis d'ordre sécuritaire. De concert avec ses six partenaires actuels, le Ghana, le Kenya, le Mali, le Niger, le Nigeria et la Tunisie, la SGI redouble ses efforts sur les priorités sécuritaires communes et l'amélioration de la gestion du secteur de la sécurité. Chacun des six pays a démontré son intention de travailler en partenariat avec les États-Unis, exprimé son désir de renforcer son secteur de la sécurité et fait siens les éléments principaux de l'initiative.

L'objectif principal de la SGI est de soutenir les pays partenaires dans le développement et l'amélioration des politiques, des structures institutionnelles, des systèmes et des processus qui leur permettent d'assurer pour leur concitoyens sécurité et justice de manière plus efficace, plurs effective et plus responsable. La SGI n'est pas un programme de formation et d'équipement de niveau tactique, mais plutôt un apport de soutien aux efforts des pays partenaires en vue d'améliorer la gestion, la supervision, la responsabilité et la durabilité des institutions du secteur de la sécurité.

La SGI utilise la Directive présidentielle de politique 23 sur l'assistance au secteur de la sécurité (Presidential Policy Directive PPD-23) comme cadre de politique pour assurer la transparence et la coordination au sein du gouvernement des États-Unis et pour aider les pays partenaires non seulement à se doter d'une capacité durable pour faire face aux défis communs dans le domaine de la sécurité mais aussi de promouvoir des valeurs universelles telles que la bonne gouvernance. Conformément à la PPD-23, la SGI cherche également à promouvoir l'échange d'informations, d'expertise et d'enseignements tirés au sein du gouvernement des États-Unis et au-delà dans le but de renforcer toute assistance actuelle et potentielle au secteur de la sécurité pour l'avenir.

APPROCHE & PRINCIPES

La SGI fait fond sur l'expertise et l'expérience du département d'État, des départements de la Défense, de la Justice et de la Sécurité intérieure, de l'Agence des États-Unis pour le développement international et du Centre national de lutte contre le terrorisme. La coordination et la collaboration tant au sein du gouvernement des États-Unis qu'avec les pays partenaires sont des caractéristiques de la SGI.

L'approche de la SGI se fonde sur la reconnaissance du fait que des solutions durables aux défis du secteur de la sécurité doivent provenir du pays lui-même. La SGI lance un dialogue entre le gouvernement des États-Unis et les pays partenaires dans le but de partager des expériences et des pratiques solides et d'identifier des opportunités de gérer des défis sécuritaires pressants et naissants tout en souscrivant aux principes de la bonne gouvernance.

→ La SGI met en œuvre une approche pangouvernementale exhaustive axée sur les systèmes, les processus et les institutions qui contribuent au renforcement de la gouvernance du secteur de la sécurité.

→ La SGI procède à des analyses conjointes et des échanges de données et s'accorde avec les pays partenaires sur des objectifs.

→ La SGI procède à une mesure et à une évaluation régulière des progrès par le biais de consultations et d'un dialogue avec les parties prenantes du secteur de la sécurité dans les pays partenaires.

→ La SGI met en rapport des investissements ciblés et des partenaires intéressés en vue d'assurer le renforcement des institutions militaires et civiles.

→ La SGI procède à des consultations de grande envergure qui incluent la société civile, les partenaires bailleurs de fonds internationaux et d'autres organisations non gouvernementales (ONG), en vue d'assurer une compréhension approfondie des questions et des efforts requis pour faire face aux défis que présente la gouvernance du secteur de la sécurité.

GESTION

Le Bureau chargé des Affaires africaines du département d'État a mis en place un Office de coordination de la SGI qui comprend des chargés de liaison d'autres organisames du gouvernement des États-Unis. Par ailleurs, le département d'État convoque un Groupe de travail pour la SGI chargé de la coordination avec la communauté interorganismes plus vaste de la SGI. L'Office de coordination de la SGI travaille en étroite collaboration avec les équipes des ambassades des États-Unis dans les différents pays partenaires qui jouent un rôle essentiel dans le développement et la mise en œuvre de cette initiative.

Le Groupe de travail de la SGI applique les principes fondamentaux de transparence et de coordination de la PPD-23 à l'ensemble du gouvernement des États-Unis et inclut tous les organismes pertinents du gouvernement américain qui oeuvrent de concert pour synchroniser leurs efforts, réduire les redondances, minimiser les délais de fourniture de l'assistance, assurer la prise en compte de l'ensemble des enjeux politiques et opérationnels, améliorer la collecte des données et mesurer l'efficacité.

Les services du National Security Council sont chargés de la coordination entre organismes pour diriger la mise en œuvre et engager les parties prenantes de haut niveau du groupe interorganismes aux niveaux cruciaux du processus décisionnel.

PROCESSUS

Phase un – Coordination pré-consultation : Avant toute visite initiale dans un pays partenaire, l'Office de la SGI procède à la collecte d'information et à l'organisation de briefings avec les experts gouvernementaux et non gouvernementaux sur le sujet et le pays. Par ailleurs, l'Office organise des séances d'échange d'informations et de planification avec les équipes des ambassades des États-Unis dans les pays afin de parvenir à une perception commune des enjeux pour les États-Unis, évoquer la situation spécifique du pays concerné et identifier les secteurs pouvant se prêter à un engagement. Le pays partenaire nomme un point de contact de haut niveau pour la SGI, généralement au sein de l'Office du président, qui assurera la coordination de l'engagement au niveau de l'initiative au sein de son gouvernement ainsi que la supervision, l'accès et la visibilité requis pour la réalisation des objectifs de la SGI.

Phase deux – Visites de consultation : Des équipes composées de membres de divers organismes du gouvernement des États-Unis se rendent dans les pays partenaires de la SGI pour rencontrer des représentants des pouvoirs publics, des parties prenantes non gouvernementales et des bailleurs de fonds internationaux dans le but d'identifier tant les défis que les opportunités d'apport de soutien par la SGI aux efforts déployés par les pays partenaires pour renforcer les institutions sécuritaires et de justice. Le gouvernement des États-Unis propose ensuite des domaines sur lesquels la SGI pourrait concentrer ses efforts sur la base des priorités articulées par un pays partenaire. L'identification et la formulation des besoins par les pays partenaires est un élément essentiel du processus SGI qui contribuera à en assurer le succès.

Phase trois – Élaboration d'un plan conjoint d'action pour le pays (Joint Country Action Plan - JCAP) : Une fois que les États-Unis et le the pays partenaire se sont mis d'accord sur les domaines d'intervention, ils procèdent à l'élaboration du JCAP en vue de définir les paramètres du partenariat SGI. Des experts des États-Unis et du pays partenaire procèdent conjointement à une analyse des défis et opportunités offerts dans chaque domaine d'intervention, ainsi qu'à un examen de toute activité connexe ou parallèle. Ces équipes d'experts procèdent ensuite à la formulation des objectifs de chaque domaine de concentration, et recommandent les activités, les étapes requises et les jalons permettant de les atteindre. Un comité directeur de haut niveau pour la SGI, co-présidé par des responsables américains et leurs homologues du pays partenaire, se réunissent pour examiner et approuver l'analyse et les recommandations, ainsi que pour formuler un plan et un calendrier de suivi des activités de la SGI et de ses progrès. La dernière mouture du JCAP est soumise aux autorités des États-Unis et du pays partenaire pour signature.

Phase quatre – Mise en ouvre du JCAP : Sur la base du JCAP qui sert de feuille de route, les équipes des différents domaines d'intervention procèdent à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes permettant d'atteindre les objectifs fixés par le biais d'une panoplie d'engagements bilatéraux, notamment l'assistance technique, le mentorat et divers ateliers. Les comités directeurs se réunissent de temps à autre afin d'évaluer les progrès accomplis, de modifier les objectifs si nécessaire et de déterminer les étapes suivantes.

DISSÉMINATION

La dissémination contribue de manière considérable au succès de la SGI. Ces objectifs sont les suivants : 1) faire connaître l'approche et les principes de la SGIU à toute une gamme de parties prenantes ; 2) créer des opportunités d'engagement et de dialogue avec des experts techniques en vue d'informer l'analyse de la SGI et sa mise en œuvre ; et 3) coordonner la planification de la SGI et sa mise en œuvre avec les principales parties prenantes dans le but de promouvoir des activités complémentaires et d'éviter tout double emploi.

Principales parties prenantes à la SGI

→ Organisations de la société civile: des centres de réflexion, des universitaires, des groupes de plaidoyer et d'autres ONG basés aux États-Unis ou dans le pays SGI disposent d'une expertise SGI régionale et au niveau du pays. Ils disposent en outre d'une expertise en matière de gouvernance du secteur de la sécurité offrant des perspectives d'une importance précieuse pour la planification et les programmes de la SGI. Le leadership de la SGI organise des séances d'information de concert avec des organisations de la société civile à Washington offrant des mises à jour sur les progrès accomplis par la SGI et sollicitant des idées et un soutien. Par ailleurs, des délégations interorganismes rencontrent des organisations de la société civile dans les pays de la SGI.

→ Bailleurs de fonds internationaux : Par le biais de consultations et d'une coordination avec d'autres partenaires internationaux à Washington, les capitales des bailleurs de fonds et les pays SGI, l'Initiative s'efforce de maximiser l'impact des efforts de réforme de la gouvernance du secteur de la sécurité par un échange d'informations en vue de promouvoir des activités complémentaires.

→ Représentants des pays partenaires à Washington : Des contacts réguliers avec les ambassades des pays partenaires de la SGI à Washington permettent de tenir les ambassadeurs informés des activités de la SGI, de parler des défis auxquels se heurte la gouvernance du secteur de la sécurité, et de recevoir un feedback des représentants de haut niveau des pays partenaires de la SGI.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Depuis son lancement en 2014, la SGI s'est attelée à maints défis et en a tiré des enseignements. Ci-dessous figurent les principaux enseignements qui ont jusqu'ici modelé la SGI.

→ Le succès de la SGI exige un engagement soutenu de la part des pays partenaires, des partenaires des divers organismes du gouvernement des États-Unis et des ambassades américaines. Chacune de ces parties prenantes joue un rôle unique et important pour assurer une bonne gestion et une bonne coordination de la SGI et la priorisation de ses efforts, ainsi que l'identification des opportunités de contribuer à des réformes durables.

→ La société civile et les partenaires bailleurs de fonds internationaux contribuent une perspective essentielle. L'établissement d'une communauté SGI est d'importance capitale pour permettre l'échange des meilleures pratiques et idées, assurer une analyse plus rigoureuse de la gouvernance du secteur de la sécurité, et éviter les doubles emplois.

→ Le processus SGI a aidé tant le gouvernement des États-Unis que ceux des pays partenaires à élaborer des stratégies pangouvernementales et échanger des informations pour faire face aux défis d'ordre sécuritaire. La PPD-23 offre un modèle utile applicable à l'élaboration de mécanismes de coordination pour le gouvernement des États-Unis.

→ L'établissement de jalons et la mesure des résultats aident à déterminer l'efficacité de l'approche de la SGI et ses processus. La formulation d'un cadre de suivi et évaluation est important pour guider la mise en œuvre de la SGI et les décisions y afférentes concernant les prochaines étapes d'engagement au niveau des pays ainsi que l'avenir plus général de l'initiative.

Niger

Janvier 2015
- Visite initiale de consultation

Mai 2015
- Approbation des domaines d'intervention

Juin 2015
- Élaboration du JCAP

Octobre 2015
- Signature du JCAP
- Organisation d'un atelier cadre stratégique et évaluation des besoins

Novembre 2015
- Organisation d'un atelier sur les structures et processus requis pour améliorer la communication externe

Janvier 2016
- Organisation d'un atelier de renforcement de la planification stratégique, de gestion des ressources humaines et de la logistique et de la budgétisation
- Déploiement d'un coordinateur SGI à l'ambassade

Domaines d'intervention

1. Évaluation de la sécurité nationale et cadre stratégique
2. Alignement des ressources humaines et matérielles pour répondre de manière plus efficace aux besoins à court et à long terme du secteur de la sécurité
3. Communications externes

Le gouvernement du Niger (GdN) a accueilli favorablement l'approche de la SGI et nommé un responsable de haut niveau du Bureau du président comme point of contact de la SGI. Le président et le Premier ministre du Niger ont tous deux communiqué avec la presse locale à l'occasion de la visite de l'équipe de consultation de la SGI et décrit l'initiative comme l'un des piliers de l'avenir du partenariat bilatéral. Le chef de la délégation des États-Unis pour la SGI-Niger est l'ambassadeur Larry Wohlers (en retraite).

Engagement de la SGI : Le Niger est confronté à toute une gamme de menaces à sa sécurité à la fois aiguës et en augmentation. Bien que le GdN ait réagi avec efficacité à la montée rapide des menaces depuis 2012, le processus de la SGI a identifié l'absence d'un cadre stratégique de sécurité élargi comme l'un des facteurs qui empêchent le GdN d'apporter une riposte exhaustive à ces menaces. De concert avec le GdN, la SGI œuvrera à l'élaboration d'une Évaluation de la sécurité nationale et d'un cadre stratégique pour aider le GdN à analyser les menaces actuelles et émergentes et à procéder à une affectation efficace des ressources afin d'y faire face. Ces efforts comprendront le développement de systèmes permettant une planification pluriannuelle, à laquelle il est impossible de procéder aujourd'hui avec le système nigérien actuel. La SGI contribuera par ailleurs à l'élaboration d'une approche de gestion des ressources humaines et matérielles du secteur de la sécurité, au nombre desquelles figurent les ressources humaines, la logistique et la budgétisation. Ceci est nécessaire parce que chacun des cinq services de sécurité du Niger gère actuellement des classifications distinctes et parfois contradictoires des ressources humaines et des systèmes de recrutement et de supervision. Ces contradictions ont sapé la confiance des employés et détérioré l'efficacité de la capacité de recrutement. Une amélioration de l'harmonisation entre qualifications professionnelles, politiques de gestion, procédures et doctrine contribuera à résoudre ces difficultés. Enfin, les services nigériens de la sécurité ont du mal à communiquer de manière efficace avec le public en raison tant de l'absence de canaux établis et du manque d'expérience. La SGI travaillera en collaboration avec le GdN en vue de renforcer ses communications externes de manière à renforcer la confiance de la population.

En raison du vif intérêt témoigné et de la participation active enregistrée, le GdN a d'ores et déjà mis en place un certain nombre de réformes, notamment l'instruction donnée par le Premier ministre à chaque ministère pour que soit nommé un point de contact spécifique pour les médias et la communication afin de faciliter les communications interorganismes et la sensibilisation du public.

Merci à tous ceux qui ont contribué aux progrès réalisés sur la gouvernance en matière de sécurité en 2015.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Courriel : info-sgi@state.gov